

Saut d'index « plus asocial que prévu »

- Les chiffres du SPF Finances sur l'impact de la mesure ne sont pas les mêmes que ceux du gouvernement.
- Les citoyens seront plus durement touchés, les entreprises auront des bénéficiaires en hausse, dénonce l'opposition.

Tout est dans la photo : Johan Van Overtveldt, combatif, à l'avant-plan, Hervé Jamar, discret, derrière. Ce mardi s'ouvraient, en commission de la Chambre, les débats sur le budget 2015. Un exercice plus chahuté que d'habitude. D'abord parce que le rapport de la Cour des comptes, divulgué samedi, tire plusieurs sonnettes d'alarmes. Ensuite parce que le ministre du Budget a, lundi soir, tenté maladroitement d'éteindre l'incendie, en convoquant une partie de la presse. Enfin parce que l'impression d'un ministre (encore) mal à l'aise dans son département a été donnée dès son audition, poussive, à la mi-novembre.

Mardi, l'opposition, incisive (sans jamais être agressive), sur le fond comme sur la forme – par les voix de Kristof Calvo et Jean-Marc Nollet (Ecolo-Groen),

Ahmed Laaouej (PS) et Karin Temmerman (SPA) – a de nouveau chargé. Et c'est donc le ministre des Finances (N-VA) qui a porté la parole gouvernementale. Mais les réponses aux dizaines de questions formulées sur l'épuration budgétaire feront, elles, l'objet de réponses... écrites, transmises, ce mercredi midi, avant le débat. « *Un moyen de protéger Hervé Jamar, incapable de répondre sur le fond* », grince l'opposition. « *Ce n'est pas inhabituel. Au contraire, c'est obligatoire dans le cadre du budget* », répond-on au cabinet du ministre. « *Archi-faux, cela ne se passe jamais comme ça. Et ce n'est pas prévu dans le règlement* », renchérit-on dans le camp d'en face.

Bref, les échanges s'annoncent (à nouveau) animés, ce mercredi après-midi.

Ecolo : « Le saut d'index touchera plus durement les citoyens »

Mardi, une nouvelle brèche s'est ouverte dans la communication gouvernementale, dans laquelle l'opposition s'est engouffrée. Interrogé sur l'impact budgétaire du saut d'index – neutre selon le gouvernement – le représentant de la Cour des comptes se déclare incompétent. D'autant, ajoute-t-il, que les estimations du SPF Finances ne sont pas les mêmes que celles du gouvernement. Ah bon, relèvent aussitôt le PS et Ecolo-

Groen. La Cour des comptes communique les chiffres. Le budget fédéral 2015 estime que le saut d'index fait perdre à l'Etat 682 millions en impôt des personnes physiques mais rapporte 215 millions en impôt des sociétés. Mais le SPF Finances estime à 970 millions les pertes à l'IPP, et à 457 millions les gains à l'ISOC. Des différences considérables

que le ministre des Finances estime dues à des différences de modèles économiques.

Mais l'opposition ne compte pas en rester là. « *Cela montre clairement que le saut d'index touche plus durement les citoyens qu'on ne le pensait* », dénonce Ecolo-Groen. « *Les chiffres du SPF Finances montrent, avec la réduction plus importante du produit de l'IPP, que les citoyens vont voir leur pouvoir d'achat réduit plus que le gouvernement ne le dit. Et, dans le même temps, la mesure va gonfler plus qu'on ne le pensait les bénéfices des entreprises* », s'insurge Jean-Marc Nollet. « *En outre, l'impact négatif sur l'IPP, plus important que prévu, peut avoir des conséquences négatives sur les finances des entités fédérées*, renchérit Ahmed Laaouej. *Quant aux recettes plus importantes à l'Isoc, cela montre bien que les entreprises, plutôt qu'embaucher, vont tout simplement augmenter leurs bénéfices.* » ■

VÉRONIQUE LAMQUIN

COUR DES COMPTES

« Il manque de quoi payer un mois de salaire aux magistrats »

Bons points. Les représentants de la Cour des comptes, devant la commission de la Chambre, ont souligné l'effort, « *sérieux* », de réduction des soldes structurel et de financement. Ou encore le fait que le budget fédéral « *comporte extrêmement peu de mesures structurelles, ce qui est toutefois logique puisque l'Europe surveille cela de très près* ». Et, corollaire direct, l'épure fédérale « *comporte beaucoup de mesures structurelles, notamment en matière de Sécurité sociale, tant pour*

le chômage que pour les pensions ».

Mauvais points. Mais la Cour des comptes confirme une série d'inquiétudes. Sans surprise, ses représentants répètent que, dans une série de départements, les crédits prévus vont « *poser un certain nombre de problèmes sérieux* ». Autre motif d'interrogation : la provision interdépartementale. Certes, elle a été gonflée (296 millions, plus du double de l'an dernier) mais elle est déjà largement préemptée : 167,3 millions serviront à boucher des trous en matière de personnel ou d'investissement et il ne reste, en définitive, que 18,5 millions de marge. Derniers questionnements : les mesures fiscales, dont l'évaluation

n'est pas toujours très précise.

« *Mais c'était le cas par le passé.* » Et, quand Jean-Marc Nollet s'inquiète : « *est-ce que la Cour des comptes a compris ce que le gouvernement entend par la fiscalisation de l'enveloppe bien-être ? Ou a-t-elle une idée de la manière dont le gouvernement veut compenser le saut d'index ?* » Réponse laconique : « *Non !* »

La phrase qui tue. A Ahmed Laaouej qui s'inquiétait de l'impact, pour les magistrats, de l'insuffisance de moyens prévus pour leurs rémunérations, la Cour a cette réponse, mathématique mais édiifiante : « *Il manque tout simplement de quoi payer un mois de salaire aux magistrats.* »

V.L.A.